

me demande si \$100,000 est une limite raisonnable. Si ces comptes de plus de \$100 ne vont pas vous donner trop de travail, parce que j'aimerais savoir dans chaque cas comment cela s'est produit.

**M. Cloutier:** Pourquoi c'est devenu une mauvaise créance?

**Le sénateur Everett:** Oui, pourquoi M. Fiszau ou peu importe son nom.

**M. Cloutier:** Oui.

**Le président:** Vous avez déjà mentionné que vous aimeriez savoir si ces mauvaises créances remontent à plusieurs années?

**Le sénateur Everett:** C'est ce qu'on me dira je suppose en me donnant des exemples. Il y aurait certains cas d'espèce qui, peut-être, me fourniraient toutes les réponses que je désire.

**M. Cloutier:** Nous vous fournirons ces renseignements.

**Le sénateur Smith (Queens-Shelburne):** Il me semble, si je remonte à quelques années, que nous avons toujours soulevé la question de ces crédits de \$1. J'ai jeté un coup d'œil sur ces crédits supplémentaires et constaté qu'il y a quinze affectations distinctes. La seule qu'on ait mentionnée ce matin, un crédit de \$1 d'une certaine importance—excepté celui dont nous avons parlé il y a quelques minutes—en est un qui se rapporte aux Affaires des anciens combattants. Y a-t-il d'autres crédits dont on pourrait dire qu'ils ont l'effet de modifier la loi? On a toujours répondu «par la petite porte». Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela.

**M. Cloutier:** La plupart de ces crédits de \$1 énumérés ici le sont simplement parce que l'affectation devait être imprimée, parce qu'il s'agissait d'une subvention, contribution ou allocation, qui toutes doivent être imprimées dans le budget. Il y en a quelques autres.

**Le président:** En d'autres mots, monsieur Cloutier, les fonds sont-ils disponibles?

**M. Cloutier:** Oui, les fonds sont disponibles dans le budget actuel et tout ce qu'il nous faut c'est l'autorité nécessaire pour verser les paiements.

**Le sénateur Smith (Queens-Shelburne):** Si nous pouvions connaître ces affectations qui donnent ce résultat, ainsi qu'une brève explication de la raison pour laquelle nous agissons de la sorte, ce serait une bonne chose.

**Le président:** Vous voulez dire si, par le moyen d'un crédit de \$1, nous essayons de circonvier la loi?

**Le sénateur Smith (Queens-Shelburne):** C'est depuis toujours, à mon avis, la façon la plus pratique de le faire, et quiconque dirait que nous devrions attendre que le Parlement modifie la Loi sur les Affaires des anciens combattants pour payer ces pensions est simplement insensé.

**M. Cloutier:** Permettez-moi de vous reporter à la page 12 où il y a un crédit de \$1 qui est un peu différent. Il ne prévoit pas une dépense parce que l'affectation figure déjà dans le budget principal, mais le crédit du budget principal qui s'y rapporte a prévu des paiements provisoires au Territoire du Yukon jusqu'à ce qu'une entente financière puisse être conclue avec le territoire. Maintenant, les détails de l'entente ont été réglés entre le gouvernement fédéral et celui du Yukon et par le présent crédit on demande au ministère des Finances le pouvoir de conclure formellement cette entente.

C'est un crédit de \$1 parce que, si je me souviens bien, le budget principal prévoyait un montant de \$4,100,000 à cette fin, et l'entente prévoira des paiements un peu moins élevés que cela.

L'autre se rapporte aux négociations du Kennedy Round dont nous avons parlé. Je m'abstiens de parler de ceux pour lesquels des fonds sont déjà disponibles.

**Le président:** A la page 14, nous avons sous la rubrique «Justice» le crédit 1c, une contribution à l'Université Queen's.

**M. Cloutier:** Ici encore les fonds sont disponibles. Il s'agit simplement de mentionner la subvention à l'Université Queen's.

**Le sénateur Smith (Queens-Shelburne):** Je ne m'intéresse qu'à ces crédits qu'on peut interpréter comme étant un raccourci.

**M. Cloutier:** Ce sont ceux dont je parle actuellement, monsieur.

Si nous nous reportons à la page 26, au Crédit 110c, il faut que je consulte mes notes si vous voulez bien m'excuser un moment. Ce crédit se rapporte à la construction d'un pont aérien sur le réseau du Pacifique-Canadien, en Alberta. Les travaux ont été faits par le ministère de la Voirie de l'Alberta et les arrangements prévoyaient que ces dépenses seraient remboursables au moyen de fonds tirés de la caisse des passages à niveau du Pacifique-Canadien.

**Le sénateur Benidickson:** Est-ce là le crédit dont il est question à la page 26?

**M. Cloutier:** C'est juste.

**Le président:** C'est le Crédit 110c à la page 26.